

Erratum

Avis 52-306 du personnel des ACVM (révisé), Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures conformes aux PCGR - Révisé le 14 janvier 2016.

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'avis accompagnant l'Avis 52-306 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilière (révisé), *Mesures financières non conformes aux PCGR* publié dans la section 6.1 du bulletin du 14 janvier 2016 (Vol. 13, n° 2).

Le titre de l'Avis 52-306 du personnel des ACVM (révisé), *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures conformes aux PCGR* aurait dû se lire, partout où il se trouve, comme suit :

Avis 52-306 du personnel des ACVM (révisé), *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Un erratum a été publié à cet effet à la section 6.1 du bulletin du 28 janvier 2016 (Vol. 13, n° 4).